

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, de deux parcelles de terrain nu situées en bordure ouest du chemin du Saquin à Ecully et à détacher de la propriété appartenant aux époux Cotinaud, cadastrée section AP numéro 41.

Ces parcelles, qui couvrent une superficie totale de 107 mètres carrés, ont été nécessaires au réaménagement du carrefour giratoire formé par les chemins de Pontet Crases, du Saquin et du Tronchon.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, les intéressés céderaient les parcelles en cause à titre gracieux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette opération, estimés à 3 500 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0381.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,